

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023

Le neuf juin deux mil vingt-trois, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	de	15
Conseillers en fonction	en	14
Conseillers présents et représentés	et	14

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Karine RICAUD, Elodie GICQUEL et Mélanie BOGNENKO.

Absents excusés : Philippe LIBIER, Thierry TAUZIA et Anne MANDON.

Procurations : Philippe LIBIER à Bernard BALLAND, Thierry TAUZIA à Jean Pierre BRÉTHOUS et Anne MANDON à Joël BATS.

Secrétaire de séance : Thierry CLAVÉ.

Date de convocation 31.05.2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23.05.2023 :

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23.05.2023.

• **Désignation des délégués des communes en vue des prochaines Elections Sénatoriales :**

Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, trois délégués et trois suppléants. (cf Arrêté préfectoral n° 2023-255 fixant le mode de désignation et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs).

M. **Jean-Pierre BRÉTHOUS** a été proclamé délégué élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. **Joël BATS** a été proclamé délégué élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. **Thierry CLAVÉ** a été proclamé délégué élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. **Jean-Luc DOUMENJOU** a été proclamé délégué suppléant au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme **Françoise DUPIELLET** a été proclamée déléguée suppléante au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme **Karine RICAUD** a été proclamée déléguée suppléante au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

• **DCM 2023/20 : Fixation tarifs scolaires 2023/2023 :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer le prix des repas de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024 et explique l'augmentation du tarif de la culinaire qui sera effectif à compter de septembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 tels que ci-après :

CANTINE :

Prix du repas : **3.20 €/repas** pour les enfants
3.40 €/repas pour les adultes

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Familles imposables :	Matin et Soir	30 € / trimestre
	Matin ou Soir	20 € / trimestre
	Fréquentation occasionnelle	20 € / trimestre
Familles non imposables :	Matin et Soir	28 € / trimestre
	Matin ou Soir	18 € / trimestre
	Fréquentation occasionnelle	18 € / trimestre

Transmission en Préfecture le 09.06.2023.

• **Questions diverses :**

*** préparation Tour de France :**

Le flyer préparé par Mme karine RICAUD reprenant les animations prévues le mardi 4 juillet 2023 lors du passage du tour de France vélo est validé. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres des administrés et communiqué à l'Office du tourisme du Pays Grenadois.

La prochaine réunion de la commission animation est prévue, sur site de la manifestation, le 22 juin 2023 afin de peaufiner les diverses animations inter associatives prévues.

*** date retenue formation des élus :**

La formation des élus ayant pour thème « le rôle de l' élu et les clefs des finances publiques » sera organisée le samedi 14 octobre 2023 à Hontanx au domaine de Marquesto. L'inscription individuelle de chaque conseiller doit être faite avant le 07 juillet 2023, elle requiert en amont un compte France Connect +. Une information détaillée sera transmise à chacun.

*** Réunion avec l'ADACL pour la réorientation du projet HLD le 19 juin à 18h :**

Le lundi 19 juin 2023 à 18 h, Mmes Sabine DARROZE et Isabelle REBRICARD, du service juridique de l'ADACL (agence départementale d'aide aux collectivités locales) viendront exposer au conseil municipal les diverses possibilités de réorientation du projet d'habitat locatif Dupeyron, la commune ayant essuyé un nouveau refus de prêt de la part des différentes banques sollicitées. Un compte rendu de réunion sera effectué pour informer les conseillers ne pouvant pas y assister.

* Une nouvelle association Hoki Vai (présidente Mme Lucienda Tumarae) dont le siège social est à Saint Maurice a été fondée pour promouvoir la culture polynésienne. Elle souhaite pouvoir disposer d'une salle pour organiser des cours de danse et autres manifestations ponctuelles. Le conseil municipal valide la mise à disposition de la salle polyvalente à cette association et charge M. le Maire d'organiser des créneaux cohérents avec les autres associations du village.

*Un rendez-vous avec les dirigeants de l'USMG et le FC Adour a été initié par monsieur le Maire, le mercredi 14 juin à 19h à la mairie, afin d'échanger sur les activités de ces deux associations de football. Il sollicite son 1^{er} adjoint Thierry Clavé et la présidente de la commission animation Mme Françoise Dupielllet pour l'accompagner dans cette démarche.

*Un courrier de l'association « esprit de Fête » de Bordères et Lamensans a été reçu en mairie afin d'organiser un marché de Noël dans la salle polyvalente, monsieur le Maire avait pensé à l'associer au marché communal et au bar éphémère du comité des fêtes du 12 novembre. Après débats, la faisabilité de cette manifestation conjointe semble compliquée, monsieur le Maire reviendra vers sa dirigeante afin de définir de nouvelles modalités.

*Le cadeau de Noël du personnel, consistant à réaliser un vol à l'aérodrome d'Aire sur l'Adour, est fixé le 21 juin de 15 h à 18 h pour les vols (météo à contrôler à j-3 pour décaler au 05 juillet si non favorable). Les élus disponibles sont conviés pour achever la journée par un moment de convivialité sur site.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 22h00.